

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

—♦♦—
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
—♦♦—

DECRET N°79-134 du 7 Juin 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports pour compter du 7 juin 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,
VU le décret N°79-133 du 7 Juin 1979 chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Chef de l'Etat,

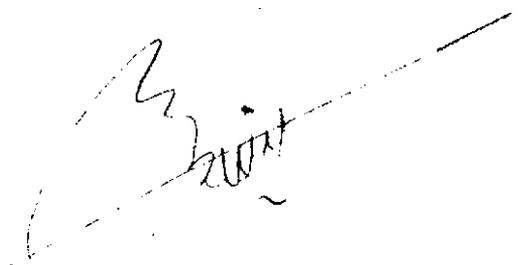
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 7 juin 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, assurera l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1979

Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, Chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 OS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MEFD-MT 6 autres Ministères 13 SPD 2
BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
JORPB 1.